

COMMUNE D'ES Reçu en préfecture le 26/03/2025

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Publié le 26/03/2015

ID: 059-215902073-20250326-D 2025 Arrondissement de V

Département

Canton d'Anzin

DECISION N° DF/RK/2025/16

prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET: OPERATION « TRAVAUX DE VOIRIE – RUE DE LA GARE » DEMANDE DE SUBVENTION - CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Le Maire d'ESCAUTPONT;

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le 26^{ème} alinéa;

Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) - Volet « VOIRIE COMMUNALE »

VU la délibération N° 17-2024-DF-RK du Conseil Municipal en date du 22 Mars 2024 donnant délégation à Monsieur le Maire, et pour le reste de la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N° 93-2024-DF-RK du Conseil Municipal en date du 22 Novembre 2024 modifiant la délibération N° 17-2024-DF-RK précitée ;

CONSIDERANT que le coût d'objectif global Hors Taxes de l'opération reprise en objet s'élève à 187 818,50 € (hors travaux d'enfouissement des réseaux) ;

CONSIDERANT la nécessité de présenter un dossier de demande subvention auprès du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre du dispositif Aide Départementale aux Villages et Bourgs - Volet « VOIRIE COMMUNALE » pour l'opération suivante : « TRAVAUX DE VOIRIE – RUE DE LA GARE » ;

CONSIDERANT l'inscription prévue au Budget Primitif 2025 du Programme d'investissement ;

DECIDE

Article 1^{er}: Il est décidé de solliciter auprès du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre du dispositif Aide Départementale aux Villages et Bourgs - Volet « VOIRIE COMMUNALE » pour l'opération suivante: « TRAVAUX DE VOIRIE - RUE DE LA GARE ».

Il est décidé d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire, à défaut son 1er Adjoint à : <u> Article 2</u> :

- Présenter le dossier de demande de subvention, dans le cadre du dispositif Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Volet « VOIRIE COMMUNALE ».
- Signer tous les documents juridico-administratifs et financiers concernant cette affaire.

Article 3: Le Plan de Financement prévisionnel Hors Taxes s'établirait comme suit :







Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES EN EUROS	MONTANT	RECETTES EN EUROS	MONTANT
TRAVAUX PREPARATOIRES	4 350,00 €	,	
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT	20 144,00 €	Nord – ADVB « VOIRIE COMMUNALE »	12 847,00 €
TRAVAUX VOIRIE	54 285,00 €	- 6,84 %	
TRAVAUX DE BORDURATION/TROTTOIRS	82 278, 50 €	Part à charge de la Commune – Fonds	174 971,50 €
TRAVAUX D'ESPACES VERTS – MOBILIERS URBAINS	26 761,00 €	propres – 93,16 %	
COÛT PREVISIONNEL HORS TAXES D'OBJECTIF GLOBAL	187 818,50 €	TOTAL DES RECETTES	187 818,50 €

La présente décision sera rendue compte à l'Assemblée délibérante, lors de sa pro-Article 4: chaine réunion, de la passation de ce marché, dont les crédits suffisants sont inscrits au budget communal.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise au comptable du trésor public

Publié le

Fait à ESCAUTPONT, le 25 mars 2025





